

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 16 novembre 1945.

Le comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à 10 h. 30 de l'avant-midi, sous la présidence de M. W. A. Tucker.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le comité du programme est d'avis que nous commencerons tout prochainement à tenir des séances pendant que la Chambre siège, et il veut s'assurer que lorsque nous déciderons de tenir ces séances, nous soyons en mesure de nous attaquer à la besogne sans avoir à attendre qu'il y ait quorum. Je propose que même si cela n'a pas encore été nécessaire, nous saisissons l'occasion par les cheveux et réduisions notre quorum afin de parer aux difficultés que nous pourrions éventuellement éprouver à réunir vingt membres. Je propose que nous le fassions avant d'y être contraints. Nous n'avons pas encore éprouvé de difficulté à rallier un quorum, mais ce sera peut-être malaisé pendant les séances de la Chambre, de sorte que nous pourrions peut-être réduire notre quorum maintenant. Cela empêcherait en quelque sorte l'impression de se répandre que les députés anciens combattants ne sont pas intéressés au point d'assister aux séances du Comité. Je le répète, nous n'avons pas encore éprouvé beaucoup de difficulté à réunir un quorum, mais nous voulons parer aux besoins des séances futures. Que désire faire le Comité à ce sujet ?

M. BROOKS: Monsieur le président, comme membre du comité du programme, je ne m'opposerais pas à ce que le quorum soit réduit de 20 à 15, mais je crois que nous devrions essayer d'expédier le travail le plus rapidement possible. Si nous sommes retardés faute de quorum il me semble que nous ne pourrions terminer notre tâche. Pour ma part, j'agréé la proposition.

M. QUELCH: Aux débuts de nos délibérations, je me suis opposé à la réduction du quorum, mais je conçois fort bien que les députés ont maintenant une énorme besogne à abattre. Dans ces conditions, il conviendrait probablement de réduire le quorum.

M. MACNAUGHT: Cela me va.

M. BELZILE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un proposerait-il que nous demandions à la Chambre l'autorisation de réduire notre quorum à 15 ?

M. ASHBY: Je propose une motion à cet effet.

M. BAKER: Je me ferai un plaisir de l'appuyer.

La motion est adoptée.

L'hon. M. MACKENZIE: Je désire annoncer au Comité que l'arrêté en conseil concernant les infirmières canadiennes servant en Afrique du Sud a été adopté. Je n'en ai pas de copie, mais on vous la fera tenir le plus tôt possible, monsieur le président, et la Chambre en prendra connaissance dès cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Alors, abordons le projet de loi, article par article, cet avant-midi, puisqu'il a été décidé de n'y consacrer qu'une autre journée et d'essayer d'aborder l'étude du projet de loi relatif aux allocations de réadaptation, quitte à reprendre l'examen du premier avant-projet aussitôt que l'autre